

Formulaire d'annonce de changement dans la composition d'une communauté électrique locale (CEL)

Les producteurs d'énergie électrique sont autorisés à utiliser l'infrastructure du réseau électrique des SiL pour vendre leur production aux consommateurs participant à la même communauté électrique locale (CEL) en application du droit fédéral.

Ce formulaire permet au représentant d'une CEL d'annoncer au gestionnaire du réseau de distribution (GRD) des changements dans la composition d'une CEL.

Par ce formulaire vous annoncez les faits de vie suivants¹ :

1. Changement du représentant de la CEL
2. Modification des informations pour l'envoi des données des compteurs
3. Dissolution de la CEL
4. Adhésion ou retrait de producteurs
5. Adhésion ou retrait de participants

Détails de la communauté²

Identifiant de la CEL :

Nom de la CEL :

Données du représentant actuel

Société :

Nom /Prénom :

Date :

Lieu :

Signature du représentant actuel

1. Données du nouveau représentant

Société :

Nom /Prénom :

Adresse :

Complément d'adresse :

NPA / Localité :

Téléphone :

Courriel :

Signature du nouveau représentant

2. Nouvelles informations pour l'envoi des données des compteurs

Pour recevoir les données des compteurs le représentant doit transmettre les informations suivantes (ces informations pourront être fournies ultérieurement) :

Adresse du serveur FTP :

Répertoire de destination :

Mot de passe :

Numéro EIC (si disponible) :

¹ cochez le ou les faits de vie concernés et compléter les sections correspondantes

² données transmises dans le document « Confirmation de constitution d'une communauté électrique locale (CEL) » transmis lors de la constitution de la CEL

4. Dissolution de la CEL

Par sa signature, avec les données du représentant actuel, le représentant annonce la dissolution de la CEL.

5. Adhésion ou retrait de producteurs

L'adhésion ou le retrait d'un participant qu'il soit producteur ou qu'il s'agisse d'un dispositif de stockage peut modifier l'éligibilité de la CEL. Une quittance de confirmation de la CEL sera transmise au représentant.

Adhésion de producteurs

N° de parcelle	Adresse complète de l'installation ³	Puissance de l'installation (kVA)	Nom prénom du propriétaire de l'installation ⁴ , IBAN du refoulement	Numéro TVA ⁵

Retrait de producteurs

N° de parcelle	Adresse complète de l'installation ⁶	Puissance de l'installation (kVA)	Nom prénom du propriétaire de l'installation ⁷

Information sur les productions

En cas de dissolution complète ou de retrait d'un ou plusieurs producteurs, merci d'annoncer aux SiL (raccordements@lausanne.ch) le nouveau modèle d'autoconsommation souhaité par chaque producteur.

³ Rue, numéro de la rue, NPA, localité

⁴ Si l'adresse est différente que l'installation, l'adresse du propriétaire doit être indiquée

⁵ En l'absence de numéro TVA, le représentant déclare que le producteur est non-assujetti à la TVA

⁶ Rue, numéro de la rue, NPA, localité

⁷ Si l'adresse est différente que l'installation, l'adresse du propriétaire doit être indiquée

6. Adhésion ou retrait de consommateurs / dispositif de stockage

L'adhésion ou le retrait d'un participant qu'il soit consommateur ou qu'il s'agisse d'un dispositif de stockage peut modifier l'éligibilité de la CEL. Une quittance de confirmation de la CEL sera transmise au représentant.

Adhésion de consommateurs / dispositifs de stockage

N° de compteur / de référence SiL	Descriptif du lieu de consommation (étage, appartement, EWID si disponible)	Fusible d'introduction avant compteur (A)	Nom, Prénom, Adresse complète du participant (rue, N°, NPA, localité)	Signature

Retrait de consommateurs / dispositifs de stockage

N° de compteur / de référence SiL	Descriptif du lieu de consommation (étage, appartement, EWID si disponible)	Nom, Prénom, Adresse complète du participant (rue, N°, NPA, localité)	Signature

1. Bases contractuelles

Les relations contractuelles entre le producteur, les consommateurs finaux participant à la CEL, et les SiL sont fondées sur les documents suivants, disponibles sur le site Internet des SiL (www.lausanne.ch/reglements-sil) ou qui peuvent être obtenues directement auprès des SiL :

1. Les Conditions de raccordement au réseau de distribution d'électricité, d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie électrique de substitution des Services industriels de Lausanne (C-RU) ;
2. Les Conditions particulières relatives au raccordement des installations de production d'énergie (IPE) au réseau de distribution d'électricité des Services industriels de Lausanne ainsi que la reprise d'énergie produite (C-IPE) ;
3. Les Conditions des Services industriels de Lausanne pour la fourniture d'énergie électrique aux usagers captifs.

Toute version ultérieure qui modifierait ou remplacerait les C-RU, les C-IPE ou les Conditions des Services industriels de Lausanne pour la fourniture d'énergie électrique aux usagers captifs sera automatiquement intégrée au présent contrat.

Document à renvoyer dûment complété et signé à

SiL

Service Patrimoine

Gestion Multifluide des Raccordements

CP 7416 • 1001 Lausanne

ou par e-mail :

raccordements@lausanne.ch